

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 04/05/2023**

N° 298 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Le quatre mai deux mille vingt-trois à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le 17 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. ADNET Michel – BONNET Marcel – CHARNOTET – COLPIN – DOUCET – JESSON – LEBAS – LEFORT – LEONE – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – ROULOT – SCHULLER – VANSANTBERGHE – VETU – VOISIN DIT LACROIX. Mmes CHOCARDELLE – DROUIN – GALICHER – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants (ne vote pas)

MM. JESSON Jacques (CCRS) – JOPPE. Mmes BOUTILLER – SCHAJER.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

M. VANSANTBERGHE pour M. JACQUET.

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

MM. GALICHET Gérard – SOUDANT. Mmes BOULOY – MAGNIER – MORAND.

Délégués suppléants

MM. GALICHET Jean-Luc – VATEL.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – BONNET Jacques – BOURGERY – CHAPPAT – CHAUFFERT – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GILLET – GOURNAIL – GUILLEMOT – HEINIMANN – JANSON – MANGEART – NAMUR – PILLET – ROSSIGNON – VALENTIN. Mmes LIZOLA – MICHEL.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT Didier – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – HERBILLON – LAPIE – LEHERLE – LOUIS – MAIZIERES – MARCHAND – MAT – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SIMONET – SINNER. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BUTIN – HUVET – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice : 48
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

Mme Martine RAGETLY a été désignée secrétaire de séance.

ACTE REÇU LE

22 MAI 2023

PREFECTURE DE LA MARNE

Rapport de Monsieur le Président :

Monsieur le Président rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatives à l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget sont applicables aux syndicats de communes comptant parmi leurs membres au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 sont proposées comme suit avec une participation par habitant de 3.95 € :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Recettes de l'exercice	647 579.67 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	556 079.93 €
74718 Participation de l'Etat	20 000.00 €
7477 Participation Budget communautaire et fonds structurels	143 588.18 €
• Participation du Feader 2023 (à hauteur de 80 %).....	45 264.00 €
• Participation du Feader 2022 (à hauteur de 80 %) réinscription	32 974.67 €
• Participation du Feader 2021 (projet coopération évaluation Leader - réinscription).....	7 606.40 €
• Participation du Feader 2018 (à hauteur de 80 %) réinscription	37 263.11 €
• Participation du Feader (Ville à joie).....	20 480.00 €
74751 Participations des groupements de communes (99 365 hab*3.95 €).....	392 491.75 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	20.00 €
7588 Autres produits de gestion courante	20.00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels.....	279.68 €
7788 Produits exceptionnels divers	279.68 €
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	91 200.06 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Dépenses de l'exercice	597 617.49 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	70 127.66 €
60632 Fournitures de petits équipements	100.00 €
6064 Achats de fournitures administratives.....	100.00 €
611 Contrat de prestations de services (site Internet + Scriptéos + Flux Visio).....	9 176.00 €
• Scriptéos	2 000.00 €
• Site Internet Illicoweb.....	936.00 €
• Flux Vision (Observatoire du tourisme 2022 et 2023).....	6 240.00 €
6132 Locations immobilières (Leader)	1 800.00 €
614 Charges locatives et de copropriété (Leader)	500.00 €
6161 Primes d'assurances.....	1 956.00 €
617 Frais d'études	38 400.00 €
• Animation du territoire « Ville à joie ».....	38 400.00 €
6182 Documentation générale et technique (abonnement AMM).....	105.00 €
6188 Autres frais divers (pose et dépose du courrier + 2022)	250.00 €
6226 Honoraires (avocat Huglo-Lepage contentieux SCoT).....	5 000.00 €
6231 Annonces légales	500.00 €
6237 Publications (guide circuits courts).....	4 000.00 €
6238 Divers.....	500.00 €
6256 Frais de missions (Leader)	1 795.00 €
6261 Frais d'affranchissements	1 000.00 €
• PETR 2023.....	500.00 €
• PETR 2022.....	500.00 €
6281 Cotisations	2 220.00 €
• Amm.....	250.00 €
• Anpp.....	600.00 €
• Symbiose.....	720.00 €
• Adhésion Leader France.....	650.00 €
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes.....	2 725.66 €
• Remboursement frais de structure à la CAC (copieur Leader 2022 à 2023)..	50.00 €
• Remboursement à l'AUDC (50% de la facture de l'imprimeur Leducq	

- pour l'édition du guide des circuits courts 2022) 1 986.60 €
- Remboursement frais km 2023 (véhicule AUDC utilisé par Leader) 636.00 €
- Remboursement frais km 2022 (véhicule AUDC utilisé par Leader) 53.06 €

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	55 160.00 €
6218 Autre personnel ext. (mad personnel)	2 000.00 €
6332 Cotisations versées au Fnal	50 €
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	500.00 €
64131 Rémunérations	37 000.00 €
6451 Cotisations à l'Urssaf	12 100.00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	1 700.00 €
6454 Cotisations aux Assedic	1 700.00 €
6475 Médecine du travail, pharmacie	110.00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	447 713.00 €
6512 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (JVS)	6 708.00 €
6574 Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé	441 000.00 €
• à l'Audc solde 2022 (réinscription)	36 000.00 €
• à l'Audc 2023	150 000.00 €
• à l'Association La Comète 2022 solde (réinscription)	85 000.00 €
• à l'Association La Comète 2023	170 000.00 €
65888 Autres (PAS)	5.00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	24 616.83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Recettes de l'exercice	1 888.00 €
Chapitre 001 – Résultat antérieur reporté	1 888.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Dépenses de l'exercice	0,00 €
---------------------------------------	---------------

Telles sont les orientations budgétaires 2023 proposées au Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne.

LE COMITE SYNDICAL,
VU les dispositions du code général des collectivités territoriales,
VU l'article 9 de ses statuts,
APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
PREND ACTE des orientations budgétaires 2023.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

ACTE REÇU LE
 22 MAI 2023
 PREFECTURE DE LA MARNE

Le Président,

 Jacques JESSON